

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-248 du 10 Septembre 1980

chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie des Mines et de
l'Energie, de l'intérim du Camarade GUEZODJE
Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique pour compter du 8 Septembre
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - pour compter du 8 Septembre 1980, le Camarade Barthélémy OHOUENS,
Ministre de l'Industrie des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pendant l'absence du Cama-
rade GUEZODJE Vincent.

Article 2. - le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 MINE-MISF 6 Autres Ministè-
res 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DOGT 1 ONEPI-Gde Chano. 2
~~UNB-FASIEP-BN~~ 6 BOP 1 JORPB 1.-